

CODE CIVIL

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

CONTENANT

TOUS LES AMENDEMENTS ET CHANGEMENTS FAITS PAR
LA LÉGISLATURE ET QUELQUES ANNOTATIONS
DES MATIÈRES EN RAPPORT AVEC LE CODE
CIVIL JUSQU'AU 1^{er} MAI 1898

PAR

L'HONORABLE M. MATHIEU

Juge de la Cour Supérieure de Montréal, Docteur en Droit,
Doyen de la Faculté de Droit et Professeur de Droit Civil
à l'Université Laval à Montréal.



MONTREAL

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS

256 et 258, rue Saint-Paul

1898